

PREFET DES YVELINES
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France

Unité départementale des Yvelines

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(Code de l'Environnement - LIVRE V - TITRE 1^{er})

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur Caussy, Responsable travaux neufs, services généraux, HSE de la société PHOTOBX, dont le siège social est situé à Sartrouville 37, rue de Beauce a présenté au préfet des Yvelines une demande, comprenant une étude d'impact, concernant les modifications des conditions d'exploitation de l'installation de fabrication de livres photos personnalisés et de tirages photos à destination du grand public située à la même adresse, activités soumises à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement sous les rubriques suivantes

Activité soumise à autorisation :

2950.2a : Traitement et développement des surfaces photosensibles à base argentique, la surface annuelle traitée supérieure à 50 000 m² (Surface 2017 : 2 500 000 m²)

Activité soumise à déclaration : 2450.3b

Une enquête publique d'une durée de 30 jours, se déroulera **du 2 janvier 2017 au 31 janvier 2017 inclus**. Sur décision motivée du commissaire enquêteur, cette enquête pourra être prolongée, mais ne pourra excéder deux mois, conformément à l'article R.123-6 du code de l'environnement.

Monsieur Thierry NOEL, gérant de société, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Michel LOUVRIER, Économiste, Directeur commercial international, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et de l'avis de l'Autorité Environnementale et inscrire ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Sartrouville, aux jours et heures ouvrables ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie.

Le dossier est également accessible à la DRIEE – UD 78 (35 rue de Noailles à Versailles). Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture des Yvelines (www.yvelines.gouv.fr). Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées auprès de M. Lilamani CAUSSY, responsable HSE de la société PHOTOBX.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement à la Mairie de Sartrouville toutes les personnes qui le souhaiteront les :

lundi 02 janvier 2017 de 10h à 13h
mardi 10 janvier 2017 de 17h à 20h
mercredi 18 janvier 2017 de 10h à 13h

jeudi 26 janvier 2017 de 15h à 18h
mardi 31 janvier 2017 de 17h à 20h

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la DRIEE – UD 78 et à la mairie de Sartrouville, aux heures normales d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site Internet de la préfecture des Yvelines (www.yvelines.gouv.fr), du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse de l'exploitant pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le Préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation, comportant notamment des prescriptions spécifiques de fonctionnement, ou une décision de refus d'exploitation.